



# **LE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LE CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION**



# Sommaire

- Introduction
- I. Définitions, Fondements juridiques, contexte et enjeux du CCAP
- II. Domaines d'exercice dans un contexte de décentralisation
- III. Conditions d'émergence et outils du CCAP
- IV. Etat des lieux de l'application effective du CCAP
- V. Quelques Résultats de CCAP
- VI. Limites de l'exercice du CCAP dans le contexte actuel de la décentralisation au Togo
- Conclusion



# INTRODUCTION

- La participation des citoyens est au cœur même de l'idée de démocratie. Des citoyens attachés aux valeurs démocratiques, citoyens conscients de leurs responsabilités civiques et s'engageant dans la vie politique sont la force vive de tout système démocratique.
- Si la participation des citoyens est l'une des pierres angulaires de la démocratie et que son renforcement est un facteur de stabilité et de progrès social, elle doit s'exercer dans un contexte nouveau et stimulant, à la suite des évolutions politiques démocratiques, économiques et sociales profondes mais également des modifications structurelles et fonctionnelles intervenues dans le contexte de la décentralisation qui a introduit de nouveaux modes d'organisation des collectivités.

## I. DEFINITIONS, FONDEMENTS JURIDIQUES, CONTEXTE ET ENJEUX DU CCAP

- Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) est le nouveau mode opératoire de cette nouvelle forme de responsabilité et de participation du citoyen.
- Le contrôle citoyen de l'action publique se définit comme «... *toute action de la part des citoyens ou des organisations de la société civile (OSC) qui vise à contrôler l'action publique ou à obliger l'état à rendre comptes aux citoyens* ». Cette définition induit les obligations d'imputabilité des dirigeants ou des gestionnaires vis-à-vis des citoyens. Egalemeut induit le droit des citoyens à exiger d'être informé et à recevoir des comptes de la part de ceux qui ont reçu la responsabilité de la gestion des ressources publiques.

## I. DEFINITIONS, FONDEMENTS JURIDIQUES, CONTEXTE ET ENJEUX DE CCAP(Suite)

- ▶ Le contrôle citoyen de l'Action publique est lié aux attributs du citoyen dans une société démocratique et reposent ainsi sur les notions: de démocratie, de société civile, de Citoyenneté, de volonté et de Capacité de volonté
- ▶ La source juridique la plus importante et la plus ancienne est la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, qui édicte le droit, pour tous les citoyens, "*de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique [et] d'en suivre l'emploi (...)*" (art. 14), et qui stipule que "*la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration*" (art. 15).

# I. DEFINITIONS, FONDEMENTS JURIDIQUES, CONTEXTE ET ENJEUX DE CCAP(Suite et fin)

- Pour le Togo, le principe de la participation citoyenne est énoncé par l'article **50 de la constitution du 14 Octobre 1992** qui dispose que "Les droits et devoirs, énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans les instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, ratifiés par le Togo, font partie intégrante de la présente Constitution."
- **L'article 16 de la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018 relative à la décentralisation et aux libertés locales organise la participation citoyenne à la gestion publique locale.**



## II. DOMAINES D'EXERCICE DANS UN CONTEXTE DE DECENTRALISATION

- Domaine législatif (parlement)
- Domaine des finances publiques (contrôle de l'exécution des dépenses publiques)
- Domaine judiciaire (accès à la justice et voies de recours)
- Domaine du respect des Droits Civils et Politiques, des Droits Sociaux, Economiques et Culturels
- Domaine des accords de coopération avec les partenaires au développement (UE, UNICEF, PLAN, PNUD, etc.)





## AU NIVEAU REGIONAL ET PREFECTORAL :

- ▶ Le contrôle de la légalité des actes des autorités administratives
- ▶ Le fonctionnement des services publics
- ▶ Le principe de continuité ou de permanence
- ▶ Le principe de l'égal accès des usagers devant le service public
- ▶ L'exercice des libertés publiques (droit de manifestation, liberté d'aller et venir, droit d'association, etc.)
- ▶ Le principe de neutralité de l'administration (la dépolitisation du service public)





## AU NIVEAU COMMUNAL :

- Fonctionnement du Conseil municipal
- Gestion des finances locales
- Domaine de l'éducation de base
- Gestion du domaine de la santé
- Elaboration et mise en place des Plans de Développement Communaux
- Etc

### III. CONDITIONS D'EMERGENCE ET OUTILS DU CCAP

#### 1- CONDITION D'EMERGENCE

Les facteurs essentiels de réussite du CCAP sont les suivants :

- Le contexte et la culture politiques,
- L'accès à l'information : Le rôle des médias
- La capacité de la société civile,
- La capacité de l'Etat ou des pouvoirs publics,
- La synergie Etat-Société civile
- L'institutionnalisation du Contrôle Citoyen

## 2- OUTILS DU CCAP

- les études d'évaluations ou d'impact
- les revues à mi-parcours
- les ateliers de restitution ou d'évaluation
- les analyses de performance
- les activités courantes de suivi-évaluation
- les projets spécifiques de suivi des politiques
- l'analyse budgétaire

## 2- OUTILS DU CCAP(Suite et fin)

- La planification participative du budget
- L'analyse indépendante des politiques et budgets
- Les audits sociaux
- Le suivi des dépenses publiques par les citoyens ou les communautés
- L'évaluation des services/programmes publics par les citoyens
- Les comités de cogestion,
- les "jurys" de citoyens.

## IV. ETAT DES LIEUX DE L'APPLICATION EFFECTIVE

De façon générale, on constate une mise en œuvre insuffisante de certains outils du CCAP au Togo sur un double aspect.

### *1. Du point de vue de la démarche*

- La démarche du CCAP, telle qu'elle résulte des différents travaux en la matière n'est pas appliquée de façon cohérente.
- Certains éléments de cette démarche sont mis en œuvre séparément (collecte et diffusion de l'information, mobilisation des énergies, etc.)



## *2. Du point de vue des outils:*

Plusieurs outils ne sont pas suffisamment mis en œuvre tels que:

- le Budget participatif
- les jurys citoyens
- le suivi évaluation participatif
- l'espace citoyen d'interpellation démocratique

## *3. Début timide d'application de certains outils*

- les médias, de par leurs investigations et informations ont pu contribuer à négocier un changement
- les rapports parallèles

## V- QUELQUES RESULTATS DU CCAP

- AJEAH: Projet de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption
- CACIT: Rapport sur l'état des droits humains au Togo
- ANCE-Togo: Rapport parallèle sur la mise en œuvre de l'ODD16 au Togo
- Les émissions débats dans les télévisions et radios
- Les réseaux sociaux



## VI. LIMITES OU OBSTACLES DE L'EXERCICE DU CONTROLE CITOYEN

Les obstacles à l'exercice du contrôle citoyen sont de plusieurs ordres:

- La faiblesse des capacités institutionnelles et opérationnelles de la société civile en général,
- Les obstacles liés à l'environnement social et culturel
- Le faible niveau d'engagement citoyen des populations des acteurs locaux en particulier, liés au faible niveau d'instruction
- Difficultés d'accès à l'information
- Le déficit de reconnaissance du rôle d'utilité publique des OSC par les pouvoirs publics



## VI. LIMITES OU OBSTACLES DE L'EXERCICE DU CONTROLE CITOYEN (Suite et fin)

- Les faibles capacités institutionnelles et opérationnelles des nouvelles structures élues,
- La faible appropriation par les populations, du processus de décentralisation et une perception de la décentralisation comme reconnaissance de leur zone territoriale et l'élection des conseillers municipaux,
- La faiblesse de l'approche genre, très peu prise en compte
- L'absence de la jeunesse dans les instances

# CONCLUSION

- Le **CCAP**, qui est l'une des missions essentielles de la société civile a bien du mal à trouver sa place réelle dans la vie des organisations de la société civile au Togo.
- Bien que le cadre juridique et institutionnel du pays permette la participation citoyenne et le **CCAP**, cette provision juridique est très peu utilisée par les citoyens et la société civile.
- Le **CCAP** reste le fait de très peu d'**OSC** alors que cette fonction devrait être celle de toute la société civile.
- Cette pratique souffre d'une part de la faiblesse de documentation que connaît l'ensemble des activités de la société civile au Togo et d'autre part de la contrainte financière
- Un défi se présente ici pour ces acteurs sociaux soucieux du développement de leur commune.



***JE VOUS  
REMERCIE !!!***